

28.10.2015 - 13:57 Uhr

Prévoyance professionnelle Baisse du taux d'intérêt minimal : surréaction du Conseil fédéral

Zürich (ots) -

La situation des caisses de pension est tendue en raison des taux d'intérêts bas. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé de baisser le taux d'intérêt minimal de 1,75 % à 1,25 %. Une baisse de 0,5 % n'est pas justifiée pour Employés Suisse. Le Conseil fédéral évalue la situation de manière trop négative. Il ne faut pas prendre en considération que les obligations de la Confédération et les actions ayant une mauvaise performance. L'immobilier et beaucoup d'actions continuent à promettre de bons rendements.

Une fois de plus, ce sont les employés qui supportent les conséquences avec la baisse du taux d'intérêt minimal. Leurs avoirs vont moins croître, ce qui se répercutera sur leurs rentes. La Constitution fédérale consigne qu'après la retraite, il faut garantir le maintien du niveau de vie antérieur de manière approprié. La prévoyance professionnelle est un élément important dans la poursuite de ce but. Plusieurs organisations de travailleurs ont critiqué le fait que la formule actuellement utilisée pour le calcul du taux d'intérêt minimal n'était pas adéquate. Employés Suisse demande au Conseil fédéral d'examiner cette formule avec les partenaires sociaux.

Contact:

Virginie Jaquet, communication Employés Suisse, 044 360 11 43

Hansjörg Schmid, communication Employés Suisse, 044 360 11 21

Depuis bientôt 100 ans, Employés Suisse est la voix des employés de la classe moyenne et représente leurs intérêts au sein de la politique et des entreprises.

Dans le cadre du partenariat social, de manière constructive et fiable, l'association s'engage en faveur de bonnes conditions de travail, de salaires équitables et d'emplois sûrs, pour le bien de la société et de l'économie.

Employés Suisse propose à ses membres une offre complète et adaptée à leurs besoins en matière de formations continues, de conseils, de prestations et d'informations - pour encourager leur développement personnel. Pour plus d'informations : www.employes.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100779745> abgerufen werden.